



Tel. : 09.53.88.20.87



Code : CSE SSCT 003A

## RENOUVELER LA FORMATION DES MEMBRES DU CSE / SSCT (+ 300 salariés)

<b>Objectifs de la Formation :</b>	Actualiser ses connaissances et les perfectionner
<b>Public concerné :</b>	Membres du CSE Membre de la commission SSCT
<b>Niveau d'admission :</b>	Membres ayant suivi la formation initiale et ayant réalisé quatre années de mandat consécutif ou non
<b>Lieu :</b>	Dans l'entreprise ou chez ACOFORMA
<b>Durée :</b>	35 heures.
<b>Nombre de participants :</b>	12 participants maximum
<b>Méthode pédagogique :</b>	Exposés, vidéo, travaux de groupe, exercices pratiques, etc.
<b>Evaluation :</b>	Evaluation au fur et à mesure de la formation
<b>Validation :</b>	Attestation de formation

### PROGRAMME

- Retour d'expériences
- La mise en place du CSE et de la commission SSCT
  - Conditions de mise en place
  - Composition de la commission SSCT
- Les attributions du CSE/SSCT
- Les moyens du CSE/SSCT
- Les missions du CSE/SSCT
  - Missions générales et missions spécifiques
  - Consultations obligatoires
- Le fonctionnement du CSE/SSCT
  - Crédit d'heures et utilisation
  - Protection des élus
  - Les réunions
  - Recours aux experts
- L'analyse des risques professionnels
  - Risques professionnels et risques psychosociaux
  - Analyse des risques professionnels
  - Prévention du harcèlement sous toutes ses formes
- L'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles
  - Définitions
  - Méthodes d'analyses